

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Zénon



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE, LE 19 AVRIL 2021 À 15 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.**

Sont présents : Madame Anne Cyr, Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, Daniel April, François Laplante et Daniel Fabre.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE  
(résolution no 052-04-21)**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et que cet état d'urgence sanitaire a été renouvelé périodiquement depuis;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis-clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence.

**2. ORDRE DU JOUR  
(résolution no 053-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (résolution no 054-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'adopter sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

Adoptée

### **4. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 mars 2021.

### **5. TRÉSORERIE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer qui devient disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation publique.

#### **5.1 COMPTES (résolution no 055-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles des paiements en ligne de L2100011 à L2100016 pour un sous-total de 32 641,74\$, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes des chèques no C2100109 à C21000166 pour un sous-total de 87 689,99 \$ en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des paiements en ligne d'un montant total de 120 331,73 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

## **5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 056-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

## **6. RAPPORT DES COMITÉS**

### **6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 8 mars 2021 et résume les sujets ayant un intérêt public.

### **6.2 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

#### **6.2.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (résolution no 057-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Zénon reçoit et prend acte du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 23 février 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement 228-92, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage est déposée par le propriétaire d'un immeuble situé sur le lot 17B-9, rang 5, Canton de Provost, situé au 5858, rue Arthur (zone RR-RS-150), pour un projet de construction d'un garage qui serait situé entre 1,5 m de la ligne de lot latérale alors que la réglementation prévoit une distance minimale de 3 m;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil reçoit favorablement la recommandation du comité étant donné que le demandeur est de bonne foi, qu'un préjudice sérieux lui est causé, que le droit de jouissance de propriété des voisins n'est pas affecté et que dans le cas présent la dérogation est considérée mineure ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu :

- a) d'adopter conformément à la loi le rapport du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 février 2021 présenté sous la signature de son président ;
- b) d'accorder la demande de dérogation mineure.

Adoptée

## **7. RÈGLEMENTS**

Aucun règlement.

## **8. AVIS DE MOTION**

### **8.1 AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT DES PETITES MAISONS**

Présentation d'un avis de motion et du projet de règlement par monsieur le conseiller François Laplante, à savoir qu'un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les petites maisons sera adopté par le conseil lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis individuellement aux membres présents du conseil.

### **8.2 AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES PLUS GRANDS**

Présentation d'un avis de motion et du projet de règlement par monsieur le conseiller François Laplante, à savoir qu'un règlement modifiant le règlement de zonage concernant des bâtiments accessoires (garage) plus grands sera adopté par le conseil lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis individuellement aux membres présents du conseil.

### **8.3 AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES SITES D'HÉBERGEMENTS RUSTIQUES (REFUGES)**

Présentation d'un avis de motion et du projet de règlement par monsieur le conseiller François Laplante, à savoir qu'un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les sites d'hébergements rustiques (refuges) sera adopté par le conseil lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis individuellement aux membres présents du conseil.

### **8.4 AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÉSIDENCES BIGÉNÉRATIONNELLES**

Présentation d'un avis de motion et du projet de règlement par monsieur le conseiller François Laplante, à savoir qu'un règlement modifiant le règlement de zonage concernant les résidences bigénérationnelles sera adopté par le conseil lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis individuellement aux membres présents du conseil.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AUDIT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et l'audit de la municipalité de Saint-Zénon pour l'exercice financier 2020.

### **9.2 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AUDIT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 (résolution no 058-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu d'approuver le rapport financier et l'audit produit par Martin Boulard S.E.N.C.R.L. pour l'exercice financier 2020 de la municipalité de Saint-Zénon.

Adoptée

### **9.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT (résolution no 059-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu de verser une contribution de 20 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Zénon pour l'organisation de ses activités pour l'année 2021, tel que demandé par l'organisme.

Adoptée

### **9.4 MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ (résolution no 060-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Zénon souhaite modifier le manuel de l'employé afin :

- De bonifier le nombre de congés mobiles à 10 jours par année pour les employés réguliers et à 5 jours par année pour les employés saisonniers;
- De modifier la période d'adhésion au régime d'assurance collective à 6 mois, soit à la fin de la période de probation;
- De clarifier que les pauses non utilisés sont non monnayables ni transférables.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu de modifier le manuel d'employés afin de bonifier les nombres de congés mobiles

de modifier les modalités d'adhésion au régime d'assurances collectives et de clarifier la gestion des pauses en date du 19 avril 2021.

Adoptée

**9.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE)  
(résolution no 061-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) est accordée aux municipalités pour l'amélioration ou la construction de routes municipales visant à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de la route ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Zénon doit dans cette perspective réaliser des travaux de construction ou amélioration de chaussées, de construction ou remplacement de ponceaux de moins de 4,5 mètres et de drainage et égouts pluviaux sur les chemins Philippe, Réjean, Tessier, Demers, Saint-François et Saint-Joseph pour un coût total estimé à 50 000 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard et résolu de déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour un montant de 50 000 \$ pour la construction ou l'amélioration de chaussées, la construction ou le remplacement de ponceaux de moins de 4,5 mètres et de drainage et égouts pluviaux sur les chemins Philippe, Réjean, Tessier, Demers, Saint-François et Saint-Joseph.

Adoptée

**9.6 ATTESTATION DE TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)  
(résolution no 062-04-21)**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 243 171 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

**CONSIDÉRANT** que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Saint-Zénon vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'attester le bilan présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière au

montant de 251 065 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2020 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

**9.7 ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR  
(résolution no 063-04-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi d'été a été affiché pour un poste d'animatrice de camp de jour, première responsable ;

**CONSIDÉRANT QU'**une candidature a été reçue ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une entrevue avec une candidate, Mme Sarah-Maude Gagnon a été sélectionnée pour être animatrice de camp de jour, première responsable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Zénon souhaite engager Mme Sarah-Maude Gagnon à partir du 28 juin 2021 et jusqu'au 20 août 2021 au taux horaire de 15,08 \$ à 40 heures par semaine comme une animatrice de camp de jour, première responsable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne engagée devra suivre une formation DAFA d'une 20 heures sur ZOOM entre le 15 mai et le 15 juin 2021 avant de débiter le camp de jour qui lui sera rémunérée au même taux horaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne engagée devra travailler une fin de semaine en juin 2021 pour la préparation du camp de jour :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard, et résolu d'engager Mme Sarah-Maude Gagnon comme animatrice de camp de jour, première responsable selon les conditions mentionnées au préambule et la Politique relative aux salaires et titres d'emploi des employés de la municipalité en date du 8 mars 2021

Adoptée

**9.8 ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR  
(résolution no 064-04-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi d'été a été affiché pour d'animateur (trice) de camp de jour ;

**CONSIDÉRANT QU'**une candidature a été reçue ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une entrevue avec une candidate, Mme Émélie Houle a été sélectionnée au poste d'animatrice de camp de jour, deuxième responsable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Zénon souhaite engager Mme Émélie Houle à partir du 28 juin 2021 au 20 août 2021 au taux horaire de 13,25 \$ (salaire minimum en vigueur) à 35 heures par semaine comme animatrice de camp de jour, deuxième responsable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne engagée devra suivre une formation DAFA d'une 20 heures sur ZOOM entre le 15 mai au 15 juin 2021 avant de débiter le camp de jour qui lui sera rémunérée au même taux horaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne engagée devra travailler une fin de semaine en juin 2021 pour la préparation du camp de jour :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'engager Mme Émélie Houle comme animatrice de camp de jour, deuxième responsable, selon les conditions mentionnés en préambule et la Politique relative aux salaires et titres d'emploi des employés de la municipalité en date du 8 mars 2021.

Adoptée

#### **9.9 ENGAGEMENT D'UNE AIDE AU BUREAU (résolution no 065-04-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi d'été a été affiché pour un poste d'aide au bureau pour la période estivale :

**CONSIDÉRANT QU'**une candidature a été reçue ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une entrevue avec une candidate, Mme Ariane Lacoursière a été sélectionnée au poste d'aide au bureau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu d'engager Mme Ariane Lacoursière au poste d'aide au bureau, à partir du 3 mai 2021 jusqu'au moins le 27 août 2021 et, pouvant aller jusqu'au 31 octobre 2021 si nécessaire, à raison de 35 heures par semaine, selon les conditions prévues à la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité datée du 8 mars 2021.

Adoptée

#### **9.10 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ AUX TRAVAUX PUBLICS (résolution no 066-04-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été affiché pour un poste saisonnier de journalier spécialisé aux travaux publics et que la municipalité a reçu quatre candidatures;



**CONSIDÉRANT QUE** suite à une entrevue auprès de trois candidats, la candidature de M. Mario Belleville a été retenue ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu d'engager M. Mario Belleville à raison de 40 heures par semaine du 10 mai 2021 au 5 novembre 2021 selon les conditions prévues à la Politique relative aux titre d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 8 mars 2021.

Adoptée

**9.11 BONIFICATION DE LA CLASSE SALARIALE DE M. NICOLAS POIRIER  
(résolution no 067-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Nicolas Poirier aura à partir du 19 avril 2021, le titre de journalier spécialisé et que par conséquent son salaire sera bonifié de 1,39 \$ de l'heure pour correspondre à la classe 2 de la Politique relative aux titre d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 8 mars 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre et résolu de bonifier le salaire de M. Nicolas Poirier pour la classe 2 à titre de journalier spécialisé aux travaux publics et de bonifier son salaire horaire de 1,39 \$ de l'heure, selon les conditions prévues à la Politique relative aux titre d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 8 mars 2021.

Adoptée

**9.12 ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE  
(résolution no 068-04-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été affiché pour un poste saisonnier de préposé(e) à l'horticulture et que la municipalité n'a reçu aucune candidature ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une entrevue auprès de trois candidats pour le poste de journalier(ière) spécialisé(e) aux travaux publics , M. Wilner Bichotte, a montré de l'intérêt pour le poste;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Laplante **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu d'engager M. Wilner Bichotte à raison de 40 heures par semaine du 3 mai 2021 au 29 octobre 2021 selon les conditions prévues à la Politique relative aux titre d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 8 mars 2021.

Adoptée

**9.13 PÉRIODE DE RÉENGAGEMENT DE LA PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE  
(résolution no 069-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Laplante **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu de réengager Mme Thérèse Morin à raison de 40 heures par semaine du 3 mai 2021 au 29 octobre 2021 selon les conditions prévues à la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 8 mars 2021.

Adoptée

**9.14 MODIFICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX TITRES D'EMPLOI ET AUX ÉCHELLES DE SALAIRE  
(résolution no 070-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de préposé à l'accueil de l'aire de repos municipale comprend également des tâches de soutien aux activités de la Corporation de développement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches et les responsabilités du poste correspondent davantage à la classe 2 de la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur François Laplante et résolu de modifier la classe du poste de préposé à l'accueil de l'aire de repos municipale pour la classe 2 en date du 19 avril 2021.

Adoptée

**9.15 RÉAFFICHAGE DE L'OFFRE D'EMPLOI COMME PRÉPOSÉ(E) À L'AIRE DE REPOS MUNICIPALE  
(résolution no 071-04-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été affiché pour un poste de préposé(e) à l'aire de repos municipale et que la municipalité a reçu qu'une seule candidature ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une entrevue auprès d'une candidate, la personne ne s'est pas montrée intéressée à occuper le poste;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu de réafficher un poste de préposé(e) à l'aire de repos municipale au taux horaire de

15,08\$ de l'heure à raison de 35 heures par semaine pour la période estivale selon un horaire du jeudi au lundi (fin de semaine) pour la période comprise entre le 20 mai 2021 et le 6 septembre 2021.

Adoptée

**9.16 ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE  
(résolution no 072-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et d'engager M. Charles-Antoine Hébert à titre de pompier volontaire selon les conditions de la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité en date du 8 mars 2021.

Adoptée

**9.17 ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE  
(résolution no 073-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et d'engager M. Steve Aubut à titre de pompier volontaire selon les conditions de la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité en date du 8 mars 2021.

Adoptée

**9.18 ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE JUNIOR  
(résolution no 074-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et d'engager M. Elliot Beauséjour à titre de pompier volontaire junior au salaire minimum en vigueur selon les conditions émises dans l'entente-stage de pompier junior.

Adoptée

**9.19 ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE JUNIOR  
(résolution no 075-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et d'engager M. Fabrice Champoux à titre de pompier volontaire junior au salaire minimum en vigueur selon les conditions émises dans l'entente-stage de pompier junior.

Adoptée

**9.20 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA  
SALLE DU PARC JEAN-CLAUDE-MIRANDETTE  
(résolution no 076-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite réaliser un appel d'offres sur invitation pour le projet de réaménagement de la salle du parc Jean-Claude Mirandette;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 936 du Code municipal du Québec, un contrat pour l'exécution de travaux comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ mais inférieure à 100 000\$ ne peut qu'être adjugé par une municipalité après avoir fait une demande de soumission sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu d'inviter au moins deux fournisseurs à soumissionner sur le projet de réaménagement de la salle du parc Jean-Claude Mirandette.

Adoptée

**9.21 APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA CÔTE DU RANG SAINTE-LOUISE SUD (résolution no 077-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite réaliser un appel d'offres pour des travaux de réfection de pavage sur la côte du rang Sainte-Louise Sud (750 m de longueur x 7,5 m de largeur) ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, un contrat pour l'exécution de travaux comportant une dépense supérieure à 100 000\$ ne peut qu'être adjugé par une municipalité après avoir fait une demande de soumission publique dans le système électronique d'appel d'offre (SE@O) et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la Municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard et résolu de faire publier un appel d'offres pour les travaux de pavage sur la côte du rang Sainte-Louise Sud dans le système électronique d'appel d'offre (SE@O) et dans un journal distribué sur le territoire.

Adoptée

**9.22 ACHAT D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRA (résolution no 078-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu d'installer deux systèmes de surveillance par caméra, un à l'extérieur de la salle Alcide-Marcil et l'autre à la patinoire par Sécurité Itechno Inc. au montant de 5900 \$ plus taxes selon l'offre de service no 1016 daté du 22 février 2021.

Adoptée

**9.23 INSTALLATION DE DEUX LUMINAIRES AU PARC DES PREMIERS ARRIVANTS  
(résolution no 079-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre et résolu d'installer deux luminaires au parcs des Premiers Arrivants par Groupe BEI Inc au montant de 8250\$ plus taxes selon l'offre de service no S20210409 du 12 avril 2021.

Adoptée

**9.24 NOMINATION DU PARC JEAN-CLAUDE MIRANDETTE  
(résolution no 080-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Anne Cyr, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu de renommer le parc du Lac St-Sébastien, le parc Jean-Claude Mirandette en l'honneur de ce défunt artiste, natif de Saint-Zénon.

Adoptée

**9.25 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR QUITTANCE  
(résolution no 081-04-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe Champoux allègue avoir laissé un pont temporaire dans la Municipalité en 2018 à la suite de la manifestation du ministère des Transports de leur intérêt à l'acquérir.

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe Champoux a signifié une Demande introductive d'instance, non seulement au MTQ mais aussi à la Municipalité afin de faire respecter cette entente alléguée et de récupérer la somme de 261 286,44 \$ et 7 956,95 \$ par mois à compter du mois de septembre 2020 jusqu'à ce que jugement soit rendu, le tout avec intérêt légal plus indemnité additionnelle.

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ désire acquérir le Pont.

**CONSIDÉRANT QUE** les parties, dans le but de mettre fin au litige qui les oppose, acceptent, sans aucune admission de responsabilité de part et d'autre et dans l'unique but d'éviter les frais d'un débat contesté, de régler hors cour la Demande introductive.

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette entente du dossier 705-17-009655-208, la municipalité n'a aucune somme à verser à Groupe Champoux;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu que dans le dossier 705-17-009655-208 mentionné en préambule la municipalité de Saint-Zénon autorise Mme Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la quittance.

Adoptée

**9.25 ACHAT D'UN CAMION POUR LES TRAVAUX PUBLICS  
(résolution no 082-04-21)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard et résolu d'acheter un camion F150 2021 double cabine avec boîte de 8 pieds pour les travaux publics au concessionnaire Ford automobiles Réjean Laporte et fils Ltée de Saint-Norbert au montant de 53 000 \$ taxes incluses selon l'offre de service du 31 mars 2021.

Adoptée

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 15 h 32.

---

Richard Rondeau, maire

---

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière